



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des enfants malades

Question écrite n° 28874

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des enfants malades. Consultations reportées, hospitalisations déprogrammées, interventions annulées, et pourtant, des milliers d'enfants en France souffrent de pathologies sévères (greffes, cancers) qui nécessitent un suivi médical et physique régulier, y compris en cette période de pandémie. La télémedecine s'est imposée, ce qui exclut la palpation, gestes indispensables pour le diagnostic, lors des examens de contrôle. Il souhaite savoir si les visites médicales pourraient se poursuivre, en cette période, pour s'assurer de la bonne continuité des traitements des enfants gravement malades hors covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28874

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3089

Question retirée le : 9 mars 2021 (Fin de mandat)